

De: Stéphanie Desaint <s.desaint84@gmail.com>
Envoyé: jeudi 30 juin 2022 22:06
À: enquetepublicumodif1plu@serignanducmtat.com
Objet: MODIF PLU Sérignan du Comtat
Pièces jointes: Courrier enquête publique PLU signé.pdf

Bonjour Monsieur,

Suite à notre entrevue du 22 juin 2022 en mairie de Sérignan du Comtat concernant l'enquête publique sur la modification du PLU, veuillez trouver ci-joint comme convenu mes observations et interrogations.

Je vous remercie par avance.

Bien cordialement.

Stéphanie DESAINT

Stéphanie DESAINT
31 Rue de TROUILLAS
84830 SERIGNAN DU COMTAT
Tel : 06 26 98 12 84
Mail : s.desaint84@gmail.com
Parcelle BH 22
PC 084 127 17 N0042 du 14/12/2017

Le 30 juin 2022 à Sérignan-du-Comtat

A l'attention de M. le Commissaire enquêteur
Mail : enquetepubliquemodif1plu@serignanducomtat.com

Réf : enquête publique Sérignan du Comtat, Modification N° 1 du PLU

Monsieur,

Je viens par la présente vous faire part de mes observations dans le cadre de l'enquête publique affichée le 24 mai 2022 sur la commune de Sérignan du Comtat.

Après lecture attentive des documents disponibles sur le site de la mairie détaillant les propositions de modifications du PLU je tiens à relever les points suivants :

Concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUf donnant sur la rue de Trouillas il est stipulé qu'un projet de résidence partagée est prévu.

Je vis à côté de cette parcelle depuis décembre 2018. Depuis cette date à de nombreuses reprises et comme il s'en produit régulièrement nous subissons des épisodes de pluie très importants faisant déborder les évacuations de la rue de Trouillas et inondant le RDC et les garages des maisons s'y situant. Le service de l'urbanisme de la commune est bien informé de ces faits car les différents habitants du quartier leur ont déjà signalé les problématiques que nous rencontrons.

Pour la construction de mon logement on m'a demandé de réaliser un vide sanitaire de 0.80 m et de réaliser sur mon terrain un dispositif de drainage des eaux de pluie de ma toiture. Une tranchée drainante sur mon terrain reçoit les eaux de pluie de mes gouttières et ce depuis début novembre 2018 (fin de la construction). Cependant, le 23 novembre 2018 un épisode cévenol important s'est produit et le terrain a été inondé, l'eau est montée dans le garage et jusqu'au niveau de mes centrales de climatisation (photos ci-jointes en annexe environ 40 cm). Depuis, lorsqu'il se produit de fortes pluies le scénario est le même, l'eau monte rapidement et la bouche d'évacuation de la rue ne permet pas d'absorber l'afflux important d'eau. Celle-ci, étant le réceptacle de la fontaine un peu plus haut dans la rue de Trouillas, elle est pleine de calcaire et de saletés car elle est très rarement nettoyée. Il semble qu'elle soit reliée au busage du Valadon réalisé en 2004 et selon le témoignage de mes voisins habitants depuis de très nombreuses années, l'eau monte depuis que ce busage a été réalisé.

Devant chez moi, il s'agit du point le plus bas de la rue, l'eau dévale de l'Est et de l'Ouest et se retrouve à monter, l'évacuation n'étant pas possible. Dernièrement dans la nuit du 21 au 22 juin 2022 il est tombé entre 5 mm et 15 mm de pluie et l'eau est à nouveau montée très vite.

Les dispositifs demandés par la municipalité et repris dans la modification du PLU ne suffisent donc pas à éviter la montée des eaux (et ce même lorsque le volume tombé est faible) et les dégâts que cela engendre.

Vous imaginez donc mon inquiétude et celles de mes voisins sur les conséquences d'un tel projet qui va imperméabiliser de façon conséquente cette parcelle qui aujourd'hui permet un drainage naturel. Il me semble inconcevable d'imperméabiliser de façon significative cet endroit sans augmenter les risques d'inondations pour les habitations avoisinantes. A chaque pluie très importantes, à n'importe quelle de heures du jour ou de la nuit nous surveillons l'eau qui monte sans pouvoir agir.

Concernant l'assainissement, il est stipulé « *Elle est desservie par les réseaux : - d'assainissement : rue de Trouillas et le long de la limite Est de la zone - d'eau potable : rue de Trouillas* ».

Des travaux ont été réalisés en 2020, où toutes les canalisations ont été refaites. D'importants travaux ont paralysé la rue pendant plusieurs mois. Est-ce que le dispositif actuel est capable d'accueillir un aussi grand nombre de logements ? Ou des travaux vont-ils devoir à nouveau être réalisés pour raccorder autant de logements ? Cela représente des travaux importants qui créaient des coupures et pollutions sonores non négligeable que les habitants doivent prendre en compte.

Dans le document « 1-M1-PLU-SERIGNAN_Notice-4-3-22 », il est indiqué « *le projet de résidence partagée pour personne âgées stipule qu'il sera constitué de 11 à 14 logements individuels groupés (T2 en majorité) de plein pied, autour d'un espace vert. Un espace de jardins partagés est également prévu dans la partie sud du projet* ».

Or dans le document, « 2-M1-PLU-SERIGNAN_OAP-modifiée-4-3-2 2 », il est indiqué « *Un projet de résidence partagée comprenant des logements individuels groupés adaptés aux personnes âgées est prévu sur la plus grande partie de la zone. Le reste de la zone sera dévolu à de l'habitat individuel pur ou groupé. Entre 13 et 15 logements au total sont attendus sur la zone.* »

Est-il possible de préciser ce que cela signifie ? Est-ce que cela indique qu'au total seuls 15 logements seront construits pouvant accueillir personnes âgées et habitations classique ? Ou est-ce que cela signifie qu'il peut être construit sur la parcelle entre 24 et 29 logements ?

Des habitations classiques avec des familles engendrent bien plus de désagréments au niveau de la circulation dans la rue, de la pollution sonore...

Jusqu'à présent on ne nous parle que d'un projet de résidence partagée pour personnes âgées mais comment pouvons-nous avoir la garantie des personnes qui y habiteront quand il est indiqué que des habitations individuelles pure ou groupée est également possible ?

En ce qui concerne **la circulation rue de trouillas**, dans le document « 1-M1-PLU-SERIGNAN_Notice-4-3-22 » page 33, il est stipulé « *La desserte routière sera assurée uniquement depuis la rue de Trouillas et une desserte piétonnière rejoindra la RD43 au sud-ouest.* »

Aujourd'hui, la circulation dans la rue de Trouillas se fait à double sens, alors qu'il n'y a la place que pour une seule voiture et qu'il est impossible de se croiser. Cette rue est très étroite et lorsque nous sommes piétons et qu'un véhicule passe il est nécessaire de se coller aux murs des maisons. De plus en plus d'usagers empruntent cette rue pour rejoindre le centre du village ou le centre de loisirs (en haut de la rue), et roulent très vite alors qu'un autre véhicule peut arriver en face. Dans le projet il est question de rendre cette rue à sens unique ce qui semble encore plus dangereux. En effet, la circulation à double sens est déjà dangereuse, la mettre en sens unique ne ferait qu'aggraver ce problème de vitesse. De nombreux enfants vivent et jouent dans cette rue, le centre de loisirs s'y trouve également avec la circulation d'enfants et de leurs parents à pied. La vitesse des usagers et le manque de visibilité représentent un danger non négligeable.

Enfin, la réalisation d'un tel projet va créer de nombreux désagréments pour les habitants, tant pendant les travaux que par la suite.

La rue est étroite, la zone visée est enclavée et les bruits raisonnent beaucoup. La circulation des engins et les travaux vont paralyser le quartier pendant un temps très long étant donné l'ampleur du projet. Les nuisances sonores, mais également poussière, circulation, déchets... ne seront pas négligeables et vont impacter la qualité de vie d'un grand nombre de personnes vivant aux alentours.

Pour ce qui est du projet final, même s'il s'agit de résidence pour personnes âgées, il s'agit d'un lieu d'habitations de 15 logements (selon le projet défini aujourd'hui) qui engendrera forcément des nuisances sonores, visuelles pour l'ensemble du voisinage.

Pour ce qui est des logements habitations individuelles pur ou groupé, cela signifie l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants à scolariser à l'école du village. Les classes aujourd'hui sont déjà très chargées entre 28 et 32 élèves par classe, peu d'enseignants et très souvent non remplacés en cas d'absence.

Je comprends le désir de la municipalité de développer notre village et j'en suis la première ravie mais il me semble important que toutes les infrastructures publiques et dispositifs afférents soient adaptés à de nouveaux logements et famille en prenant en compte tous les risques que cela engendre et ce pour tout le village.

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération les différents points abordés dans le cadre de votre rapport qui donne suite à l'enquête publique que vous menez, et je vous prie, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphanie DESAINT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphanie DESAINT', with a long horizontal flourish extending to the right.

ANNEXES :

Photos prises le 23 novembre 2018



Photos prises en septembre et octobre 2020 :



